

Compte rendu de séance

Séance du 16 Décembre 2016

L' an 2016 et le 16 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme Monique TROTIN, Mme JOUIN Nicole à M. COCHONNEAU Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 09/12/2016

Date d'affichage : 09/12/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. Yannick HARDY

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Terrain sis Chemin des Gourdeaux "La Champagne" - ZA n° 150 (division parcelle ZA n° 147) - Cession à la Communauté de Communes du Val du Loir - 2016/140
- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES - 2016/141
- Locaux 1 Place de l'Eglise - Mise à disposition de locaux de la Commune à la Communauté de Communes du Val du Loir - Participation aux frais de chauffage - Année 2016 - 2016/142
- Logement 1 route du Port Gautier - Participation aux frais de chauffage - Année 2016 - 2016/143
- Association Ani'Marçon - Vente au déballage du 30 juillet 2017 - 2016/144
- Budget Commune année 2016 - Décision modificative n° 4 - 2016/145
- Budget Camping année 2016 - Décision modificative n° 1 - 2016/146
- Budget Lotissement année 2016 - Décision modificative n° 1 - 2016/147
- Demande de stage - Florine PARADIS - 2016/148
- Recensement de la population - Année 2017 - Indemnité coordonnateur communal - 2016/149
- Redéploiement des fonds mobilisés au titre du nouveau contrat régional (2014-2017) - 2016/150

**Terrain sis Chemin des Gourdeaux "La Champagne" - ZA n° 150 (division parcelle ZA n° 147) - Cession à la Communauté de Communes du Val du Loir
réf : 2016/140**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2016 sur la candidature de la Commune de Marçon pour la création de locaux dans le bourg destinés à l'école de musique communautaire et sur la cession d'un terrain à la Communauté de Communes du Val du Loir au prix forfaitaire de 15 €,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val du Loir du 29 mars 2016 validant la localisation de la future école de musique communautaire sur la Commune de Marçon,

Vu la lettre en date du 14 avril 2016 de M. Armand de MALHERBE confirmant son accord sur la proposition de la Commune d'acquérir le terrain lui appartenant "Chemin des Gourdeaux",

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2016 décidant, sous réserve de l'engagement de la Communauté de Communes du Val du Loir sur le projet de création d'une école de musique communautaire, l'acquisition d'un terrain d'environ 1 500 m² appartenant à M. de MALHERBE sis Chemin des Gourdeaux - ZA n° 147, au prix de 6 € le m² et acceptant de laisser à M. de MALHERBE une bande de terre d'environ 8 mètres de large et de 51.65 mètres de long, jouxtant le terrain appartenant à M. HERTEREAU,

Vu la lettre en date du 26 août 2016 de M. Armand de MALHERBE proposant une augmentation du prix de vente du terrain en raison du renoncement à la viabilisation de la parcelle,

Vu la délibération n° 2016/118 du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2016 relative à l'acquisition du terrain cadastré ZA n° 147 appartenant à M. et Mme de MALHERBE,

Vu la demande de M. de MALHERBE demandant que les travaux d'accès à sa parcelle cadastrée ZA n° 147 et les travaux de raccordement à l'eau, l'assainissement et l'électricité soient réalisés lors de la construction de l'école de musique communautaire,

Vu la délibération n° 2016/127 du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2016 décidant de modifier la délibération du Conseil Municipal n° 2016/118 du 23 septembre 2016 en s'engageant à aménager aux frais de la Commune, l'accès sur le Chemin des Gourdeaux de la partie de la parcelle ZA n° 147 qui restera propriété de M. et Mme de MALHERBE, avec busage du fossé communal ainsi que le raccordement à l'eau, l'assainissement et l'électricité le long du Chemin des Gourdeaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de céder à la Communauté de Communes du Val de Loir au prix de 15 € la parcelle ZA n° 150 (division parcelle ZA n° 147), sise Chemin des Gourdeaux - La Champagne - dans le seul but d'y construire l'école de musique Communautaire et autorise M. Le Maire à tous les documents nécessaires à cette cession.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

réf : 2016/141

Monsieur Le Maire explique qu'en cas de fusion entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale dont au moins l'un d'entre eux est à fiscalité propre, d'extension du périmètre d'un tel établissement par l'intégration d'une ou plusieurs communes ou la modification des limites territoriales d'une commune membre, il est procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges de conseiller communautaire dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1.

Actuellement, pour la Commune de MARÇON, quatre délégués communautaires siègent à la Communauté de Communes du Val du Loir :

- Monsieur CHEREAU Jean-Pierre,
- Madame TROTIN Monique,
- Monsieur DAUDIN Francis,
- Monsieur COCHONNEAU Claude

Avec la fusion des trois intercommunalités, le nombre de sièges attribués à la Commune est de deux.

Monsieur Le Maire informe que l'élection doit s'effectuer à bulletin secret, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à la candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste 1 : Monsieur Jean-Pierre CHEREAU
 Madame Monique TROTIN
- Liste 2 : Monsieur Claude COCHONNEAU
 Monsieur Bernard GENDRON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de Bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

Ont Obtenu :

- La liste 1 : 11 voix
- La liste 2 : 2 voix

Ainsi, les deux délégués communautaires sont les suivants :

- Monsieur Jean-Pierre CHEREAU
- Madame Monique TROTIN

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Locaux 1 Place de l'Eglise - Mise à disposition de locaux de la Commune à la Communauté de Communes du Val du Loir - Participation aux frais de chauffage - Année 2016
réf : 2016/142

Vu la convention en date du 30 septembre 2010 de mise à disposition de locaux communaux à la Communauté de Communes du Val du Loir;

Vu l'état des dépenses de chauffage (fuel et entretien de la chaufferie) de l'année 2016 pour les bâtiments communaux dont dépendent les locaux mis à disposition de la Communauté de Communes du Val du Loir;

Vu le volume chauffé;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation aux frais de chauffage des locaux occupés par la Communauté de Communes du Val du Loir au titre de la convention du 30 septembre 2010 à 952.23 € pour l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Logement 1 route du Port Gautier - Participation aux frais de chauffage - Année 2016
réf : 2016/143

Vu le bail d'habitation conclu le 13 août 2013 avec Mme Nathalie AIMONT;

Vu l'état des dépenses de chauffage de l'année 2016 pour les bâtiments communaux dont dépend le logement sis 1 route du Port Gautier;

Vu le montant de 1 230.94 € correspondant à la dépense de chauffage du logement 1 route du Port Gautier pour l'année 2016;

Vu la provision mensuelle pour frais de chauffage de 125.00 € versée par Mme Nathalie AIMONT en 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer la participation aux frais de chauffage du logement 1 route du Port Gautier pour l'année 2016 à 1

230.94 €;

- de fixer à 269.06 € la somme due à Mme Nathalie AIMONT au titre des frais de chauffage pour l'année 2016 du logement 1 route du Port Gautier, après déduction du versement de 1 500.00 € au titre de la provision pour frais de chauffage;
- de fixer la provision mensuelle pour frais de chauffage pour l'année 2017 du logement 1 route du Port Gautier à 110.00 €. Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction du montant de la dépense réelle de l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Association Ani'Marçon - Vente au déballage du 30 juillet 2017
réf : 2016/144

Chaque année l'association Ani'Marçon organise une vente au déballage fin juillet.

Pour l'année 2017, l'association Ani'Marçon sollicite l'autorisation d'organiser leur vente au déballage qui aura lieu le 30 juillet 2017 sur le terrain appartenant à la Commune sis "Saint Lézin" et "Les Gillettes" avant le chalet d'accueil de la base de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'association Ani'Marçon à organiser leur vente au déballage du 30 juillet 2017 sur une partie des terrains cadastrés YH n° 101 "Saint Lézin" et YH n° 104 "Les Gillettes" appartenant à la Commune.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Commune année 2016 - Décision modificative n° 4
réf : 2016/145

Les crédits étant inexistantes au compte 6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations;

Les crédits étant insuffisants au compte 2138 - Autres constructions;

Le nouveau devis de la société MCM pour les opérations de désamiantage au restaurant du Bœuf étant supérieur de 215.40 € au précédent devis (modification au niveau du poste déchets);

Vu l'accord transactionnel dans l'affaire "sécurité Montoirienne" pour un montant de 800.00 €;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le transfert des crédits suivants au Budget de la Commune :

Section de fonctionnement - Dépenses

| | |
|---|------------|
| - compte 6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations | + 800.00 € |
| - compte 6237 - Publications | - 800.00 € |

Section d'investissement - Dépenses

| | |
|--------------------------------------|------------|
| - compte 2138 - Autres constructions | + 215.40 € |
| - compte 2031 - Frais d'études | - 215.40 € |

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 1)

Budget Camping année 2016 - Décision modificative n° 1
réf : 2016/146

Les crédits étant insuffisants au compte 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles,

Sur la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les transferts des crédits suivants pour les écritures d'amortissement de l'exercice 2016 :

| | |
|--|--------------|
| Section de fonctionnement - Dépenses - compte 6811 OS - Dotation aux amortissements | + 2 543.70 € |
| Section d'investissement - Recettes - compte 28128 OS - Autres terrains | + 2 543.70 € |
| Section de fonctionnement - Dépenses - compte 6063 | - 2 543.70 € |
| Section d'investissement - Dépense - compte 2138 | + 2 543.70 € |

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget Lotissement année 2016 - Décision modificative n° 1
réf : 2016/147**

Vu l'ajustement nécessaire de 0.82 € de la TVA sur le budget du lotissement;

Sur la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le transfert des crédits suivants, au budget Lotissement "Croix Caseau":

| | |
|--|----------|
| Section de fonctionnement - Dépense - compte 658 - Charges diverses de gestion courante | + 0.82 € |
| - compte 6522 - Excédent des budgets annexes | - 0.82 € |

A la majorité (pour : 11 contre : 2 abstentions : 0)

**Demande de stage - Florine PARADIS
réf : 2016/148**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de stage à l'école et au service ménage, présentée par Florine PARADIS, domiciliée à Marçon et élève au lycée d'enseignement professionnel privé de Nazareth, pour la période du 30 janvier au 18 février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage Florine PARADIS à l'école et au service ménage pour la période du 30 janvier au 18 février 2017.

- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le lycée d'enseignement professionnel privé de Nazareth, à Ruillé sur le Loir.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Recensement de la population - Année 2017 - Indemnité coordonnateur communal
réf : 2016/149**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une indemnité de 1 300.00 € au coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population 2017 qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Redéploiement des fonds mobilisés au titre du nouveau contrat régional (2014-2017)
réf : 2016/150**

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant le redéploiement des fonds mobilisés au titre du nouveau contrat régional (2014-2017).

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Val du Loir, en date du 11 septembre 2014, décidant de présenter au titre du nouveau contrat régional, plusieurs actions sur le territoire avec notamment au titre de la Commune de Marçon, le projet de création d'une piscine naturelle sur la base de loisirs - Camping*** du Lac de Varennes,

Vu la décision de surseoir à la réalisation de cet équipement,

Vu la décision du Conseil de la Communauté de Communes du Val du Loir de réaliser sur le territoire de la Commune de Marçon un équipement d'intérêt communautaire structurant avec l'école de musique du Val du Loir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite auprès du Conseil de la Communauté de Communes du Val du Loir, le redéploiement des fonds initialement inscrits sur le projet piscine naturelle au titre du nouveau contrat régional, en direction du programme Communautaire de l'école de musique.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Maison « Saint-Lézin » :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la question du devenir de la Maison "Saint-Lézin" et notamment de sa vente.

Madame Emilie SINNAEVE s'interroge sur les motivations pour l'achat de ce bien.

Maison « Le Vieux Four » :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la question du devenir de la Maison "Le Vieux Four".

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux fait le point des travaux suivants :

Restaurant :

- Début des travaux de désamiantage en janvier
- Devis mis en sécurité du bâtiment
- Isolement de l'étage au dessus du bar

Commission Voirie

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie fait le point sur les dossiers en cours :

- Traçage au sol à venir rapidement
- Matérialisation sur la RD entre La Croix Caseau et le bourg

Commission Tourisme, Culture, Communication

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Animation, Culture, Sports, Communication, Tourisme fait part des points suivants :

- Gazette à l'imprimerie et consultable sur le site internet
- Spectacle de Noël effectué

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Claude COCHONNEAU fait la remarque suivante sur les délégués communautaires : problème de représentation des minorités élues aux dernières élections municipales dans la nouvelle procédure de représentation dans la nouvelle Communauté de Communes

- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal de la lettre en date du 16 décembre 2016 de Monsieur Olivier DUPUY sur la pose éventuelle d'un marquage pour indiquer la boulangerie.

Départ à 22h40 de C.COCHONNEAU

- Après débat sur la direction de la garderie et des NAP, le Conseil Municipal valide la décision de poursuivre les NAP et la garderie avec recherche d'une personne pour assurer ce poste pour 6 mois jusqu'à juillet.

Séance levée à: 22:45